

# **Commune d'HABARCO**

## ***Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 février 2018***

---

L'an deux mille dix-huit, le 08 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 02/02/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Christine CHABE, Valérie FRUMERY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN, Muriel MOMEUX, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absents excusés : Lucile PETIT, Pierre CHABE, Pierre HENRY, DELATTRE Stéphanie,

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE.

M. Olivier GALLET est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

---

### **POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT « CHEMIN DES FRESNAUX »**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au retrait de l'arrêté portant alignement individuel en date du 21 septembre 2017 pour la parcelle AC N°7 « Chemin des Fresnaux », un RDV a été fixé afin de procéder à une expertise contradictoire par le Cabinet Caron-Briffaut Géomètres Experts dans le but de définir les limites précises du domaine privé. Un nouveau bornage sera effectué au N)13 de ladite rue.

Le début des travaux de réfection du dit chemin devront démarrer en mai ou juin 2018 pour une durée de 7 semaines environ.

### **TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que les travaux d'assainissement se poursuivront dans les rues d'Arras, d'Aubigny, et l'Argillière.

La 4<sup>ème</sup> tranche (2019) débutera en novembre 2018 pour les rues du Paradis, de la Ferme, rue Pintrel, les Plantis, rue d'Avesnes, pour revenir rue de la Ferme, rue du Four, et de la Poste.

### **BORDURATION RUE DU PARADIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de levé topographique du domaine public concernant la rue du Paradis est en cours auprès du Cabinet Caron-Briffaut Géomètres experts à Arras. Relevé nécessaire pour le chiffrage du devis.

## **ACCES « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite) – ERP MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le dossier « accessibilité » des ERP (Etablissement recevant du Public) : le prestataire n'ayant pas donné suite, Mr le Maire propose une nouvelle consultation dans le prix indiquée.

## **INFORMATION PLUi**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 09 février de 18h30 à 20h00 à la salle des fêtes de Noyelles-Vion, concernant l'évolution de notre territoire au cours des 20 prochaines années. Cette vision du futur est celle du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois porté par le SCOTA. Le PADD est un document d'urbanisme qui indique la direction que les élus prendront pour faire évoluer le territoire au profit de la population.

## **ADHESION DE LA CCCA au Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que :

Les communes de Bienwillers-au-Bois, Hannescamps, Monchy-au-Bois, Adinfer, et Hendecourt-les-Ransart font parties du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée (134 communes au total dont 97 sont situées dans le Département du Pas-de-Calais et 37 dans le départements du Nord).

Le SAGE est un outil de planification de la gestion de la ressource en eau sur un territoire hydrographique cohérent de manière concertée entre les différents acteurs concernés.

Le SAGE de la Sensée est porté par l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Son élaboration est en cours (approbation prévue pour 2018).

La loi MAPTAM et la loi NOTRe conduisent les départements à ne plus intervenir dans le domaine de l'eau et suppriment donc les institutions interdépartementales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Suite à différentes réunions entre les acteurs concernés afin qu'une nouvelle structures de portage soit mise en place, il a été proposé que le périmètre du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut soit étendu aux EPCI à fiscalité propre couverts par le SAGE de la Sensée.

Cette extension nécessite la création d'un nouveau Syndicat Mixte, le SYMEA, Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Le Syndicat Mixte de l'Escaut a délibéré le 17 octobre dernier sur l'extension de son périmètre et l'adhésion de nouveaux EPCI.

Ce Syndicat mixte ne pourra exercer la compétence SAGE de la Sensée que si l'intégralité des EPCI inclus dans le périmètre du SAGE y adhèrent.

Par ailleurs, une consultation des 96 communes de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois s'avère nécessaire concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au SYMEA ;

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé (6 voix contre, 5 abstentions, 4 absents) contre l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire rappelle le courrier envoyé à Maître LE GENTIL ( dont une copie a été envoyée par mail au Conseil) concernant les parcelles contigües au cimetière et en attente d'une réponse

Monsieur le Maire informe l'assemblée du prochain Conseil d'Ecole qui aura lieu le 16 Février 2018.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Le Maire,

Nicolas CAPRON